



COMMUNE D'ENTREVAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 06/04/2024 N°5

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois d'avril à neuf heures, les membres du CCAS dûment convoqués se sont réunis à la salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Président.

Etaient présents : Éric BONIFASSI, Daniel COTTON, Andrée BONHOMME, Michèle MONTULÉ, Stéphane LECAS,

Procuration :

Absents excusés : Joëlle CARRER, Christine DONNINI,

Daniel Cotton arrive à 9 h 15 et ne participe pas au vote du compte de gestion.

ORDRE DU JOUR :

- Vote du compte de gestion 2023,
- Vote du compte administratif 2023,
- Affectation du résultat,
- Vote du budget primitif 2024,
- Subvention A.D.M.R,
- Questions diverses.

Secrétaire de Séance : Dominique LACOMMARE.

Rédaction : Christine ROBARDET.

I. APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES ET DU PROCES-VERBAL DU 8 avril 2023.

Monsieur le Président invite le conseil d'administration à parapher la page des signatures du 8 avril 2023 ainsi que son procès-verbal. Ces documents sont adoptés à l'unanimité.

II. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres d'être présents. Il informe ensuite les membres du C.C.A.S. qu'ils sont réunis aujourd'hui pour procéder au vote du compte de gestion. L'exercice fait apparaître un déficit de fonctionnement de 3 100,69 € et un excédent de fonctionnement cumulé de 2 987,97 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

III. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.

Monsieur le Président présente le compte administratif de l'année 2023 qui correspond aux chiffres de ceux du trésorier. Il rappelle que sur l'année 2023 les bons d'achat ont été distribués aux personnes de plus de 70 ans. Stéphane Lecas demande si on ne pourrait pas passer les bons d'achat à 45 €. Cette année ça ne sera pas possible par rapport au budget un peu plus serré. Il y a également eu le spectacle de fin d'année. Il y a une ligne aussi pour des situations d'urgence non activée cette année.

Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT.

Monsieur le Président propose de reporter la totalité de l'affectation du résultat au 002. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

V. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Monsieur le Président expose que le budget proposé cette année est un budget équilibré à 16 800 €. Il a été discuté avec Daniel le 20 février 2024. A retenir la subvention communale pour 13 812,03 €, la proposition de maintien de la subvention à l'adm à hauteur de 5 500 €, une ligne pour 1400 € pour des sorties CCAS et une prévision pour le spectacle fin d'année légèrement augmentée. Il est à noter que le nombre d'ayants droits pour les bons d'achat reste stable voire légèrement augmenté. A noter que le produit des concessions se trouve sur le budget principal et est retranscrit en partie par la subvention d'équilibre.

Ce budget est adoptée à l'unanimité.

VI. SUBVENTION A.D.M.R.

Monsieur le Président rappelle la sollicitation de l'A.D.M.R. pour obtenir une subvention. Elle est proposée à hauteur de 5 500 €. Monsieur le Président propose d'accéder à cette demande. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. QUESTIONS DIVERSES.

- 1) Madame Montulé rappelle que l'ADMR est toujours dans l'attente de locaux, que cela devient très urgent.
- 2) Daniel Cotton informe que le voyage de fin d'année pourrait s'orienter vers les ocres dans le Vaucluse. En parallèle il informe qu'il a vu avec l'AEMBA pour récupérer le local de la rue Basse des Remparts pour les personnes qui veulent se réunir. Madame Montulé s'exprime en disant que cela va multiplier les tables et chaises. Monsieur le Président lui rappelle qu'il faut utiliser la remise Henry.


Abanti ouwe
Montulé